



**ORDRE DU JOUR DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CIRIERES**

Séance du 02 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juillet à 20h00, le Conseil municipal de la commune de CIRIERES, convoqué le 25 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Baptiste FORTIN, Maire.

Membres en exercice : 12

Quorum : 7

Étaient présents :

BARRAUD Jean-Louis	X	COUSINEAU François	X	GRIFFAUD Sandrine	X
BAUDOUIN Célia	X	ENOND Freddy	X	POISBLEAU Séverine	X
BERTHELOT Carine	X	FORTIN Jean-Baptiste	X	ROTUREAU Dominique	X
BERTHELOT Maxime	E	GARGAULT Anne-Laure	E	ROUSSELOT Patrice	X

X : Présent(e) 0 : Absent(e) E : Excusé(e)

Étaient excusés :

Nom Prénom : GARGAULT Anne-Laure	Donne pouvoir à	Nom Prénom : FORTIN Jean-Baptiste
Nom Prénom : BERTHELOT Maxime	Donne pouvoir à	Nom Prénom : BAUDOUIN Célia
Nom Prénom	Donne pouvoir à	Nom Prénom

Secrétaires de séance :

Nom Prénom : ROUSSELOT Patrice	Nom Prénom : POISBLEAU Séverine
--------------------------------	---------------------------------

Ont été élus secrétaires de séance, à l'unanimité, et déclarent accepter cette fonction.

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 20/05/2025
- Présentation d'un diagnostic Eclairage public par M. Jérôme LUCET, Conseiller Collectivités SEOLIS
- Finances : travaux Eclairage public, phasage et financement
- Finances : Dossier Argent de poche dispositif en cours et révision de l'enveloppe budgétaire au besoin
- Finances : Demandes de subvention déposées par les associations
- Finances : Demande de subvention du CSC (Centre Socio Culturel) du Cerizéen
- Finances : Option d'achat de la licence IV du bar restaurant de Cirières en cessation d'activités
- Cimetière : Modification de la durée des concessions
- Personnel : Règlement intérieur, modifié selon consignes du CST (Comité Social Territorial), à valider
- Personnel : Proposition d'adhésion au réseau départemental des secrétaires généraux de mairie
- AGGLO2B : Recomposition du Conseil communautaire (choix de la répartition)
- Questions diverses



1) Approbation du compte-rendu de la séance du 20/05/2025

Le procès-verbal, envoyé par voie électronique à chaque conseiller municipal, doit être approuvé.

Vote : 9 POUR CONTRE ABSTENTIONS

Le procès-verbal de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.



Arrivée de Mme Baudouin Célia à 20 H 10

2) Présentation d'un diagnostic ECLAIRAGE PUBLIC

M. Jérôme LUCET, Conseiller Collectivités de SEOLIS, présente un diagnostic de l'état de l'éclairage public à Cirières.

Document annexé.

Arrivée de M. COUSINEAU François à 20 H 15 au cours de la présentation du diagnostic d'éclairage.

Séance suspendue à 21 H 02, Mr le Maire raccompagne Mr LUCET.

Reprise de la séance à 21 H 05.



3) FINANCES : Travaux Eclairage public, Phasage et financement

Le conseil municipal a pris connaissance du diagnostic du parc de lanternes d'éclairage public, établi le 21/05/2025 et présenté ce jour par un technicien de SEOLIS.

L'inventaire est établi. 80 lanternes représentent 29% de la consommation globale d'électricité, soit un coût annuel de 6 736,55 € HT.

LUMINAIRES SOURCE		
	LUDEC SWAP	69
	ECLATEC - AURIS	7
	BENITO - TEKNIK	4
Total		80

Remplacement en CLE LED :



Remplacement en IZYLUM :



SEOLIS propose le renouvellement de l'infrastructure au profit de lanternes SHP (vapeur de sodium haute pression), version LED, et informe des possibilités d'aides financières dans le cadre de cette opération.

Le plan de financement global est établi comme suit :

TYPE DE LANTERNE	lanterne sur support béton	lanterne sur façade	lanterne sur mât	Total par poste	M.O	Fourniture	Aide SIEDS
Lanternes Benito -Technik ou Fael smart remplacées par IZYLUM LED	4			4	687,56 €	1 141,12	912,90 €
Lanternes AURIS Remplacées CITIZEN CLEAR LED		5	71	76	12 947,20 €	25 776,92	20 621,54 €
TOTAL				80	13 634,76 €	26 918,04 €	21 534,43 €
TOTAL M.O + FOURNITURE					40 552,80 €		
Mise en chantier		691,11 €		3	2 073,33 €		
Eco-contribution LED		0,16 €		80	12,80 €		
Eco-contribution Source		0,20 €			0,00 €		
TOTAL HT					42 638,93 €		
TVA 20%					8 527,79 €		
TOTAL TTC					51 166,72 €		
MONTANT AIDES SIEDS (plafonnées à 10 000€)					21 534,43 €		
RESTE A CHARGE COMMUNE (M.O + Fourniture + Mise en chantier + Eco-contribution - Aide SIEDS)					29 632,28 €		

SEOLIS préconise 3 tranches de travaux, définies comme suit :

TRANCHE 1

TYPE DE LANTERNE	lanterne sur support béton	lanterne sur façade	lanterne sur mât	Total par poste	M.O	Fourniture	Aide SIEDS
Lanternes Benito -Technik ou Fael smart remplacées par IZYLUM LED	4			4	687,56 €	1 141,12	912,90 €
Lanternes AURIS Remplacées CITIZEN CLEAR LED		5	27	32	5 456,20 €	10 853,44	8 682,75 €
TOTAL				36	6 143,76 €	11 994,56 €	9 595,65 €
TOTAL M.O + FOURNITURE					18 138,32 €		
Mise en chantier		691,11 €		1	691,11 €		
Eco-contribution LED		0,16 €		36	5,76 €		
Eco-contribution Source		0,20 €			0,00 €		
TOTAL HT					18 835,19 €		
TVA 20%					3 767,04 €		
TOTAL TTC					22 602,23 €		
MONTANT AIDES SIEDS (plafonnées à 10 000€)					9 595,65 €		
RESTE A CHARGE COMMUNE (M.O + Fourniture + Mise en chantier + Eco-contribution - Aide SIEDS)					13 006,58 €		

TRANCHE 2

TYPE DE LANterne	lanterne sur support béton	lanterne sur façade	lanterne sur mât	Total par poste	M.O	Fourniture	Aide SIEDS
Lanternes AURIS Remplacées CITIZEN CLEAR LED			36	36	6 129,00 €	12 210,12	9 768,10 €
TOTAL				36	6 129,00 €	12 210,12 €	9 768,10 €
TOTAL M.O + FOURNITURE					18 339,12 €		
Mise en chantier		691,11 €		1	691,11 €		
Eco-contribution LED		0,16 €		36	5,76 €		
Eco-contribution Source		0,20 €			0,00 €		
TOTAL HT					19 035,99 €		
TVA 20%					3 807,20 €		
TOTAL TTC					22 843,19 €		
MONTANT AIDES SIEDS (plafonnées à 10 000€)					9 768,10 €		
RESTE A CHARGE COMMUNE (M.O + Fourniture + Mise en chantier + Eco-contribution + Aide SIEDS)					13 075,09 €		

TRANCHE 3

TYPE DE LANterne	lanterne sur support béton	lanterne sur façade	lanterne sur mât	Total par poste	M.O	Fourniture	Aide SIEDS
Lanternes AURIS Remplacées CITIZEN CLEAR LED			8	8	1 362,00 €	2 713,36	2 170,69 €
TOTAL				8	1 362,00 €	2 713,36 €	2 170,69 €
TOTAL M.O + FOURNITURE					4 075,36 €		
Mise en chantier		691,11 €		1	691,11 €		
Eco-contribution LED		0,16 €		8	1,28 €		
Eco-contribution Source		0,20 €			0,00 €		
TOTAL HT					4 767,75 €		
TVA 20%					953,55 €		
TOTAL TTC					5 721,30 €		
MONTANT AIDES SIEDS (plafonnées à 10 000€)					2 170,69 €		
RESTE A CHARGE COMMUNE (M.O + Fourniture + Mise en chantier + Eco-contribution + Aide SIEDS)					3 550,61 €		

SEOLIS présente également les possibilités de contrat d'entretien et de maintenance, avec des visites annuelles, des tarifs dépannages, et autres travaux ou prestations complémentaires sur devis.

Le conseil municipal, après débat, décide de faire réaliser les travaux de rénovation de l'éclairage public, comme suit :

- Travaux :
 - o Coût total : 22 602,23 € TTC
 - o à réaliser fin 2025 début 2026

- Subvention de 9 595,65 € :
 - A solliciter auprès du SIEDS dès que possible.

- Entretien et maintenance :
 - Contrat : « Scénario 4 » pour un montant de 16 978,74 € la 1^{ère} année
 - Et contrat IRIS Dépannage pour 200 € par an + dépannage éventuel selon les tarifs listés dans le bordereau de prix des prestations

Scénario 4

IRIS PERFORMANCE & SECURITE	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Mise à niveau sécuritaire	16 978,74 €			
IRIS ENTRETIEN & MAINTENANCE	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Entretien initial (OPTION)				
- Remplacement des lampes à décharge et leurs appareillages (amorceur et condensateur)				
- Nettoyage des luminaires				
- Contrôle des installations				
• Armoires de commande				
• Points lumineux				
- Compte-rendu après intervention				
Visite périodique				
- Contrôle des installations				
• Armoires de commande				
• Points lumineux				
- Compte-rendu après intervention				2 202,13 €*

MISE A NIVEAU SECURITAIRE

Main d'œuvre SEOLIS		1 727,77 €	
Matériel	Quantité	Coût remplacement € HT	
		P.U.	Total
Horloge astronomique : Poste 13-008, 13-238	2	474,49 €	948,99 €
Boitier Haut de poteau lumipack	0	11,08 €	- €
Boitier de protection minipack	0	26,12 €	- €
Boitier de protection interpack	0	45,25 €	- €
Boitier de protection dynapack	0	33,97 €	- €
Boitier de protection lotipack	0	24,34 €	- €
Interrupteur 100A	0	73,19 €	- €
Différentiel 100mA	0	247,37 €	- €
Différentiel 300mA : Poste 13-224 PL 1104 et 1105	1	104,95 €	104,95 €
Différentiel 30mA	0	86,74 €	- €
RENOVATION DE POSTE EP			
1 départ en aérien : Poste 13-172	1	1 608,12 €	1 608,12 €
1 départ en souterrain : Poste 13-085, 13-205	2	1 720,57 €	3 441,14 €
2 départs en souterrain : Poste 13-224	1	1 841,67 €	1 841,67 €
4 départs en souterrain : Poste 13-007, 13-042, 13-085	3	2 205,00 €	6 615,00 €
Réfection d'une "Terre"	0	522,00 €	- €
Ouverture de chantier (à comptabiliser une fois lors de changement de lanterne)	1	691,11 €	691,11 €
type :			- €
matériel divers	1	0,00 €	0,00 €
		Total matériel	15 250,97 €
		TOTAL HORS TAXES (main d'œuvre + matériel)	16 978,74 €

IRIS DEPANNAGE	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Astreinte 24h/24h 7J/7J Mise à disposition de Lum Iris (logiciel de gestion et de maintenance)	200 €	200 €	200 €	200 €
- Dépannage niveau 1 - Dépannage niveau 2 - Dépannage niveau 3	Prix bordereau *			

Vote : 12 POUR CONTRE ABSTENTIONS

Les modalités de travaux proposés pour la rénovation du parc d'éclairage public, et la demande de subvention auprès du SIEDS ont été **approuvées à l'unanimité**.



4) **FINANCES : Dispositif Argent de poche, le point et révision de l'enveloppe budgétaire au besoin**

M. le Maire présente le point sur le dispositif Argent de poche.

Au budget 2025, une enveloppe de 1500 € a été votée dans le cadre du dispositif argent de poche, soit un équivalent de 100 ½ journée à 15€.

Nombre de candidatures : 9

Ages des jeunes : 14 ans à 17 ans

Périodes d'accueil des jeunes : du 30 juin 2025 au 1^{er} août 2025

Soit 150 ½ journée à 15 € = 2250 €

Missions :

- Travaux de peinture au niveau du pont de l'Argent
- Entretien des espaces verts
- Administratif au niveau du cimetière
- Peinture cours d'école....

Enveloppe budgétaire à prévoir : 2250 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- Approuver le dispositif proposé et le montant de l'enveloppe budgétaire
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche relative à cette opération.

Vote : 12 POUR CONTRE ABSTENTIONS

Le dispositif Argent de poche, et l'enveloppe allouée à cette opération, **ont été approuvés à l'unanimité**.



5) FINANCES : Demandes de subventions présentées par les associations

M. le Maire présente les dossiers de demandes de subvention, reçus à ce jour :

Associations	Demande 2024	votée 2024	exceptionnelle	Demande 2025	votée 2025	exceptionnelle	Membre qui quitte la séance
UNC Anciens combattants Prisonniers de guerre	200,00 €	70,00 €	130,00 €	80,00 €	80,00 €		Mr Fortin
Amicale donneur de sang du Cerizéen	50,00 €	50,00 €	0,00 €	50,00 €	50,00 €		
Randonneurs pédestre du cerizéen	50,00 €	50,00 €	0,00 €	50,00 €	50,00 €		
Amicale des retraités Cirières/Brétignolles	150,00 €	50,00 €	0,00 €	250,00 €	50,00 €	200,00 €	Mr Fortin
Tennis de table	1 200,00 €	1 100,00 €	0,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €		
Badminton	90,00 €	90,00 €	0,00 €	90,00 €	90,00 €		Mme Baudouin
Vivier Ciriérois	100,00 €	100,00 €	0,00 €	100,00 €	100,00 €		Mme Berthelot Mr Rousselot
Etoile Filante	250,00 €	250,00 €	0,00 €	250,00 €	250,00 €		Mr Rousselot Mr Cousineau
Comité des fêtes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	522,00 €			Mme Baudouin Mr Enond
ACCA	120,00 €	100,00 €	0,00 €	150,00 €	150,00 €		Mr Barraud Mr Cousineau
Interbocage FC	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €	Ajourné		
USEP BRESSUIRE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	∅ €	50,00 €		Mr Fortin Mme Poisbleau
Basket Cerizéen	450,00 €	150,00 €	0,00 €	300,00 €	200,00€		Mme Berthelot Mme Poisbleau Mr Rousselot
	5 070,00 €	2 220,00 €	380,00 €				

A ce jour, aucune demande de la part de la gymnastique volontaire.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Approuver les montants proposés
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche relative à cette opération.

Vote :	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
Les montants à verser aux associations, comme définis dans le tableau, ont été approuvés à l'unanimité.			
Sauf pour l'association du Comité des Fêtes : 4 ABSTENTIONS (M. Barraud Jean-Louis, M. Cousineau François, M. Fortin Jean-Baptiste et M. Rousselot Patrice) et 4 CONTRE (Mme Berthelot Carine, Mme Griffaud Sandrine, Mme Poisbleau Séverine et M. Rotureau Dominique).			

6) FINANCES : Demande de subvention du CSC du Cerizéen

M. le Maire présente la demande de subvention reçue du CSC du Cerizéen.

Il s'agit de la **période du 1er janvier au 31 décembre 2025**, concernant :

- La fonction d'animation de la **vie sociale**, d'un montant de **1,65 € / habitant**
- La mise en œuvre de **l'épicerie solidaire**, d'un montant de **1,95 € / habitant**

A titre indicatif, montants payés l'année dernière :

- Fonction animation 974 habitants x 1,65 € = 1607,10 €
- Epicerie solidaire 974 habitants x 1,95 € = 1899,30 €

Le conseil municipal est invité à valider les montants 2025, demandés par le CSC du Cerizéen, comme proposés.

<u>Vote :</u>	12 POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
---------------	---------	--------	-------------

Les montants proposés par le CSC Cerizéen pour 2025 **ont été approuvés à l'unanimité.**



7) FINANCES : Option d'achat de la licence IV du restaurant Le Sèvre, en cessation d'activités

M. le Maire rappelle la liquidation judiciaire en cours du bar restaurant Le Sèvre.

Afin de ne pas perdre la licence IV, il propose au conseil municipal de placer une option, afin de garder une priorité d'achat, en espérant l'arrivée d'un éventuel repreneur de ce commerce.

Le montant est inconnu pour l'instant. Il reste à déterminer en fonction des tarifs du secteur. Actuellement, une licence IV, en moyenne, coûte 7 500 à 8 000 €. Mais il faut tenir compte des licences existantes aux alentours.

La date limite de dépôt des offres est le 25 juillet 2025 à 12 h.

Si la commune rachète la licence IV, elle doit la faire vivre au moins une fois par an.

Si un investisseur privé souhaite racheter la licence IV, Mr le Maire doit donner son accord notamment si celui-ci veut la déplacer sur une autre commune étant donné que c'est la dernière sur notre commune.

Le conseil municipal est invité à valider l'option d'achat de la licence IV, en proposant un montant maximum.

M. le Maire fait une proposition maximale d'offre d'achat à 5000€.

<u>Vote :</u>	12 POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
---------------	---------	--------	-------------

L'option d'achat de la licence IV **a été approuvée à l'unanimité.**



8) CIMETIERE : Modification de la durée des concessions

M. le Maire attire l'attention sur la durée des **concessions emplacements cimetièrè.**

Aujourd'hui, la durée que propose la commune est de :

- 30 ans, moyennant 40 € / m² (soit 80 € pour l'emplacement de 2 m²)
- 50 ans, moyennant 60 € / m² (soit 120 € pour l'emplacement de 2 m²)

Pour mémoire, **les concessions columbariums et cavurnes** sont prévues pour 15 ans et 30 ans.

En période de renouvellement des concessions, il est souligné le souhait des administrés bénéficiant d'une concession de 50 ans, de renouveler, mais seulement pour 30 ans.

M. le Maire propose au conseil municipal de ne proposer qu'une seule durée de concession cimetière : 30 ans

S'agissant du **jardin du souvenir**, dont l'installation est prévue en août 2025, M. le Maire sollicite le conseil municipal afin de préciser les conditions tarifaires :

- Dépôt des cendres : à titre gratuit
- Installation d'une plaque nominative : par la famille

Pour information, un registre de destination des cendres est renseigné en mairie. Il liste toutes les opérations :

- Columbarium (case occupée sous concessions de 15 ou 30 ans),
- Cavurne (emplacement occupé sous concessions de 15 ou 30 ans),
- Cendres parsemées dans la nature
- Et cendres déposées dans le jardin du souvenir

Le conseil municipal est invité à valider la durée des concessions cimetière comme proposée, avec précisions sur le jardin du souvenir.

<u>Vote</u> :	12 POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
---------------	---------	--------	-------------

La durée des concessions cimetière à 30 ans, et les conditions liées à l'utilisation du jardin du souvenir **ont été approuvées à l'unanimité.**



9) PERSONNEL : Règlement intérieur à valider

Ajourné



10) PERSONNEL : Proposition d'adhésion au réseau départemental des secrétaires généraux de mairie

M. le Maire présente la proposition de Mme Edith TANGHE (CDG79), avec le soutien de l'ADM79. Il s'agit de la création d'un réseau des Secrétaires généraux de mairie, à l'échelle départementale.

Cela consiste en une plateforme (INTERSTIS) où tous les adhérents peuvent rechercher ou déposer de la documentation (tutoriels, outils métiers, partages...). Cette bibliothèque collaborative sera réservée à un usage strictement professionnel et une charte d'utilisation est prévue afin de garantir les usages.

Cet espace permettra également une entraide entre les secrétaires de mairie, et notamment à destination des personnes récemment recrutées ou seules dans leur collectivité.

A cet effet, le CDG79 propose une convention d'adhésion, avec une charte d'utilisation, moyennant un abonnement annuel de 150 € / an (pour une commune entre 500 et 999 habitants).

Le conseil municipal est invité à valider l'adhésion à cette plateforme, dans les conditions proposées.

<u>Vote</u> :	12 POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'adhésion à la plateforme INTERSTIS (et ses conditions) a été approuvée à l'unanimité.			



11) AGGLO2B : Recomposition du Conseil Communautaire

L'AGGLO2B souligne un courrier de la Préfecture des Deux-Sèvres, de mars 2025, relatif à la recomposition des organes délibérants des EPCI à fiscalité propre, invitant les communes membres à déterminer leur choix l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux (décision à prendre avant le 30/08/2025).

Comme évoqué par les services de l'Etat, 2 hypothèses s'offrent aux communes :

- La répartition de droit commun
- La répartition dérogatoire par accord local

En raison de la stabilité des équilibres démographiques du territoire, le Président et les Vice-Présidents proposent de reconduire l'accord local, validé en 2019, et de garder la composition du conseil communautaire inchangée.

Pour qu'un accord local soit valable, celui-ci doit respecter les conditions énumérées au I de l'article L.5211-6-1 du CGCT et que la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population de l'Agglo2B ou que les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de la population de l'Agglo2B le valide par délibération.

En absence de conclusion d'un accord local à cette date, la répartition des sièges se fera selon le régime de droit commun.

Cette composition sera actée par arrêté préfectoral au plus tard le 31 octobre 2025.

La répartition dérogatoire des sièges, proposée pour le prochain mandat, est identique à la répartition actuelle. Elle est détaillée comme suit :

Nom de la commune	Population municipale	Répartition de droit commun	Répartition dérogatoire proposée - Accord local
Bressuire	19 860	17	17
Mauléon	8 585	7	7
Nueil-les-Aubiers	5 529	4	5
Moncoutant-sur-Sèvre	5 100	4	5
Cerizay	4 795	4	5
Argentonnay	3 229	2	3
Courlay	2 403	2	2
La Forêt-sur-Sèvre	2 261	2	2
La Chapelle-Saint-Laurent	2 080	1	2
Chiché	1 689	1	2
Saint-Amand-sur-Sèvre	1 421	1	2
Saint-Pierre-des-Échaubrognes	1 396	1	2
Combrand	1 194	1	1
Boismé	1 175	1	1
Voulmentin	1 131	1	1
Faye-l'Abbesse	1 126	1	1
L' Absie	1 078	1	1

Le Pin	1 069	1	1
Chanteloup	982	1	1
Cirières	949	1	1
Clessé	925	1	1
Saint Maurice Étusson	888	1	1
Largeasse	750	1	1
Saint-André-sur-Sèvre	637	1	1
La Petite-Boissière	625	1	1
Bretignolles	596	1	1
Saint-Aubin-du-Plain	561	1	1
Saint-Paul-en-Gâtine	496	1	1
Neuvy-Bouin	484	1	1
Montravers	368	1	1
Geay	337	1	1
Genneton	306	1	1
Trayes	115	1	1
TOTAL	74 140	67	75

Le conseil municipal est invité à choisir la répartition souhaitée.

Vote : 12 POUR CONTRE ABSTENTIONS

Le choix de la recomposition du Conseil Communautaire a été approuvé à l'unanimité.

12) QUESTIONS DIVERSES

Néant

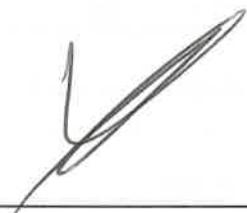
03 20

Informations diverses

- Dispositif Argent de poche : du 30 juin 2025 au 1^{er} août 2025
- MAM : RDV avec l'architecte Mme Bodin le 17 juillet 2025
- ECOLE : Travaux
- EGLISE : Diagnostic
- CIMETIERE : Installation du jardin du souvenir en août
- SUBVENTIONS SUR TRAVAUX :
 - o Département (Parkings Amendes de Police) : 31 854,07 €
 - o DETR (Cœur de Bourg / 2^{ème} phase) : 99 000,00 €
 - o Fonds vert (Cœur de Bourg / 1^{ère} phase) : derniers documents techniques déposés, attente décision
 - o ANS : Attente versement des fonds
 - o Fonds européens : Oral du 19/06/2025, documents à déposer sur la plateforme dédiée
- FONDS DE CONCOURS AGGLO2B :
 - o Extension EP Rue Sainte Radegonde
 - o Tampons rue de la Vendée
 - TOTAL ESTIME TRAVAUX HT : 32 400 €
 - Fonds de concours accordés : 16 200 €
- M. Rousselot, délégué Syndicat Val de Loire, a informé le conseil municipal qu'après délibération du SVL, la société AGUR a été retenue comme nouveau délégataire du service public de distribution d'eau potable à partir du 1^{er} janvier 2026 pour 10 ans.
- Enfouissement de la capsule temporelle : Vendredi 12 septembre 2025 à 19 H

Prochain conseil municipal : Mercredi 3 septembre 2025 – 20h30

La séance est clôturée à 23 H 13

POISBLEAU Séverine Secrétaire	ROUSSELOT Patrice Secrétaire	FORTIN Jean-Baptiste Maire
		

Votre parc de lanternes d'éclairage public

SOLUTIONS
Collectivités



Commune de CIRIERES
21/05/2025

Commune de CIRIERES



Etat des lieux de
l'infrastructure
d'Eclairage Public



Proposition de
renouvellement de
l'infrastructure



Présentation du
contrat de
Maintenance

COMMUNE DE CIRIERES

Inventaire des lanternes d'éclairage public et mise en lumière

LUMINAIRES SOURCE

	LUDEC SWAP	69	
	ECLATEC - AURIS	7	
	BENITO - TEKNIK	4	

	Total	80	
--	--------------	-----------	--

LUMINAIRES LED

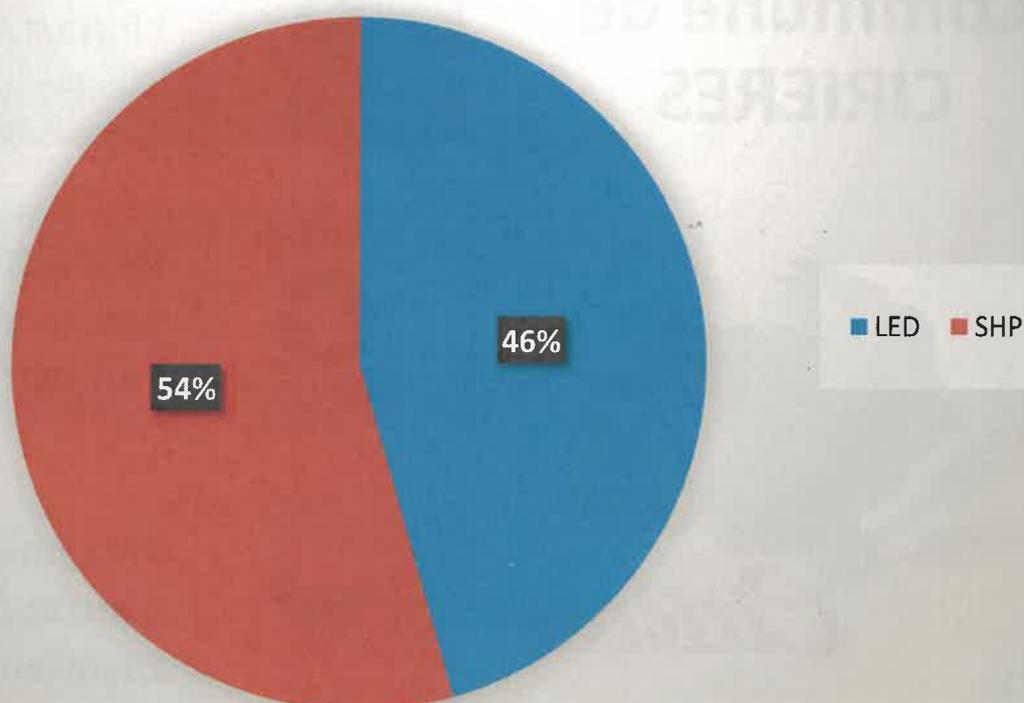
	COMATELEC - VOLTANA	31	
	PHILLIPS - TOWNGUIDE	21	
	ABEL - SOLSTIS	14	
	THORN - VOLUPTO	1	

	Total	67	
--	--------------	-----------	--

Commune de CIRIERES

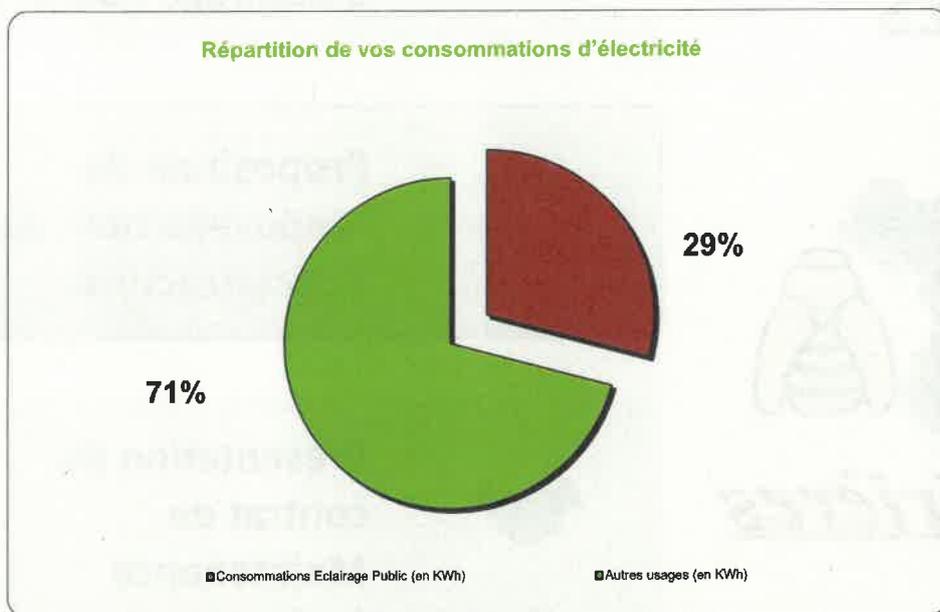
Inventaire des lanternes d'éclairage public et mise en lumière

Répartition Source/LED



Bilan de la consommation électrique de l'éclairage public

- 29% de la consommation d'électricité globale.



Coût annuel

• 6 736,55€ HT

Bilan des puissances souscrites :

NOM DU SITE	ADRESSE DU SITE	Puissance actuel en kVA	Puissance futur en kVA	
EP DU PD 13-007	RUE DU HAUT BOURG	4,20	4,20	
EP DU PD 13-008	ALLEE SAINT RAPHAEL	5,00	2,00	
EP DU PD 13-042	ALLEE DE BEAUREGARD	2,40	1,40	
EP DU PD 13-085 1	10 RUE DU SOLEIL LEVANT	1,40	0,70	
EP DU PD 13-085 2	RUE SAINTE RADEGONDE	7,60	2,20	
EP DU PD 13-172	27 RUE SAINT CYPRIEN	0,90	0,20	
EP DU PD 13-205	RUE DU BOIS GARNIER	1,60	0,40	
EP DU PD 13-224	LIEU DIT LA PERINIÈRE	1,70	1,40	
EP DU PD 13-238	RUE DU MOUTON BLANC	0,90	0,30	
	Total	25,70	12,80	
	Gain puissance souscrite / an	3 737,81 €	1 861,63 €	1 876,18 €

Commune de CIRIERES




Etat des lieux de l'infrastructure d'Eclairage Public



Proposition de renouvellement de l'infrastructure



Présentation du contrat de Maintenance

Commune de CIRIERES

Proposition de renouvellement de l'infrastructure

LUMINAIRES SOURCE

	LUDEC SWAP	69	} Remplacement en CLE LED :
	ECLATEC - AURIS	7	
	BENITO - TEKNIK	4	
	Total	80	} Remplacement en IZYLUM :



Commune de CIRIERES
Proposition de renouvellement de l'infrastructure

Commune de CIRIÈRES
REEMPLACEMENT DES LANTERNES SHP
Version LED

TRANCHE TOTALE DE CIRIÈRES	TYPE DE LANTERNE	lanterne sur support béton	lanterne sur façade	lanterne sur mât	Total par poste	M.O	Fourniture	Aide SIEDS	
	Lanternes Benito -Technik ou Fael smart remplacées par IZYLUM LED	4			4	687,56 €	1 141,12	912,90 €	
	Lanternes AURIS Remplacées CITIZEN CLEAR LED		5	71	76	12 947,20 €	25 776,92	20 621,54 €	
	TOTAL					80	13 634,76 €	26 918,04 €	21 534,43 €
	TOTAL M.O + FOURNITURE						40 552,80 €		
	Mise en chantier		691,11 €		3	2 073,33 €			
	Eco-contribution LED		0,16 €		80	12,80 €			
	Eco-contribution Source		0,20 €			0,00 €			
	TOTAL HT						42 638,93 €		
	TVA 20%						8 527,79 €		
TOTAL TTC						51 166,72 €			
MONTANT AIDES SIEDS (plafonnées à 10 000€)						21 534,43 €			
RESTE A CHARGE COMMUNE (M.O + Fourniture + Mise en chantier + Eco-contribution - Aide SIEDS)						29 632,28 €			

Commune de CIRIERES
Proposition de renouvellement de l'infrastructure

TRANCHE 1

TRANCHE 1 DE CIRIÈRES	TYPE DE LANTERNE	lanterne sur support béton	lanterne sur façade	lanterne sur mât	Total par poste	M.O	Fourniture	Aide SIEDS	
	Lanternes Benito -Technik ou Fael smart remplacées par IZYLUM LED	4			4	687,56 €	1 141,12	912,90 €	
	Lanternes AURIS Remplacées CITIZEN CLEAR LED		5	27	32	5 456,20 €	10 853,44	8 682,75 €	
	TOTAL					36	6 143,76 €	11 994,56 €	9 595,65 €
	TOTAL M.O + FOURNITURE						18 138,32 €		
	Mise en chantier		691,11 €		1	691,11 €			
	Eco-contribution LED		0,16 €		36	5,76 €			
	Eco-contribution Source		0,20 €			0,00 €			
	TOTAL HT						18 835,19 €		
	TVA 20%						3 767,04 €		
TOTAL TTC						22 602,23 €			
MONTANT AIDES SIEDS (plafonnées à 10 000€)						9 595,65 €			
RESTE A CHARGE COMMUNE (M.O + Fourniture + Mise en chantier + Eco-contribution - Aide SIEDS)						13 006,58 €			

Commune de CIRIERES
Proposition de renouvellement de l'infrastructure

TRANCHE 2

TRANCHE 2 DE CIRIERES	TYPE DE LANTERNE	lanterne sur support béton	lanterne sur façade	lanterne sur mât	Total par poste	M.O	Fourniture	Aide SIEDS	
	Lanternes AURIS Remplacées CITIZEN CLEAR LED			36	36	6 129,00 €	12 210,12	9 768,10 €	
	TOTAL				36	6 129,00 €	12 210,12 €	9 768,10 €	
	TOTAL M.O + FOURNITURE					18 339,12 €			
	Mise en chantier		691,11 €		1	691,11 €			
	Eco-contribution LED		0,16 €		36	5,76 €			
	Eco-contribution Source		0,20 €			0,00 €			
	TOTAL HT					19 035,99 €			
	TVA 20%					3 807,20 €			
	TOTAL TTC					22 843,19 €			
MONTANT AIDES SIEDS (plafonnées à 10 000€)					9 768,10 €				
RESTE A CHARGE COMMUNE (M.O + Fourniture + Mise en chantier + Eco-contribution - Aide SIEDS)					13 075,09 €				

Commune de CIRIERES
Proposition de renouvellement de l'infrastructure

TRANCHE 3

TRANCHE 3 DE CIRIERES	TYPE DE LANTERNE	lanterne sur support béton	lanterne sur façade	lanterne sur mât	Total par poste	M.O	Fourniture	Aide SIEDS	
	Lanternes AURIS Remplacées CITIZEN CLEAR LED			8	8	1 362,00 €	2 713,36	2 170,69 €	
	TOTAL				8	1 362,00 €	2 713,36 €	2 170,69 €	
	TOTAL M.O + FOURNITURE					4 075,36 €			
	Mise en chantier		691,11 €		1	691,11 €			
	Eco-contribution LED		0,16 €		8	1,28 €			
	Eco-contribution Source		0,20 €			0,00 €			
	TOTAL HT					4 767,75 €			
	TVA 20%					953,55 €			
	TOTAL TTC					5 721,30 €			
MONTANT AIDES SIEDS (plafonnées à 10 000€)					2 170,69 €				
RESTE A CHARGE COMMUNE (M.O + Fourniture + Mise en chantier + Eco-contribution - Aide SIEDS)					3 550,61 €				

Commune de CIRIERES



Etat des lieux de l'infrastructure d'éclairage Public



Proposition de renouvellement de l'infrastructure



Présentation du contrat de Maintenance

Commune de CIRIERES Contrat de maintenance

Offre proposée :

Entretien initial des luminaires équipés de lampes à décharge:

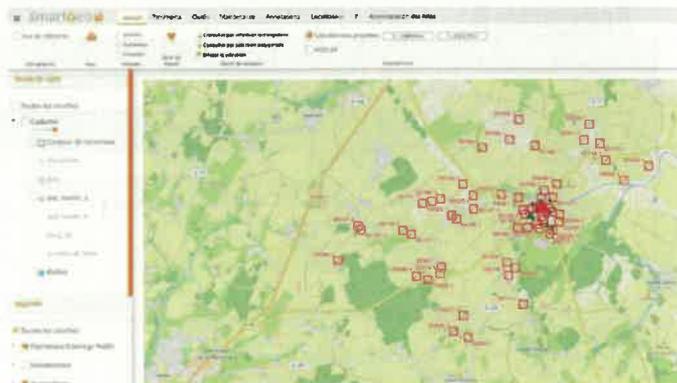
l'entretien initial est préconisé pour les luminaires qui ne seront pas remplacés dans les 12 prochains mois, Si un projet de renouvellement de tout ou partie du parc est envisagé, l'entretien initial devra être adapté.

Intervention à la demande en cas de pannes ou de situation d'urgence :

- Astreinte 24h/24h - 7j/7j
- Capacité d'intervention rapide en cas de panne
- Facturation à l'acte en fonction du niveau de l'intervention :
 - Niveau 1 – Dépannage d'urgence - 4h
 - Niveau 2 – Dépannage prioritaire - 72h
 - Niveau 3 – Dépannage normale < 7 jours

Maintien de la base patrimoniale :

Mise à jour de la base patrimoniale dans LumIRIS



Commune de CIRIERES

Contrat de maintenance

Scénario 3

IRIS PERFORMANCE & SECURITE	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Mise à niveau sécuritaire	16 978,74 €			
IRIS ENTRETIEN & MAINTENANCE	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Entretien initial (OPTION)				
<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement des lampes à décharge et leurs appareillages (amorçeur et condensateur) - Nettoyage des luminaires - Contrôle des installations <ul style="list-style-type: none"> • Armoires de commande • Points lumineux - Compte-rendu après intervention 				
Visite périodique				
<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle des installations <ul style="list-style-type: none"> • Armoires de commande • Points lumineux - Compte-rendu après intervention 		2 202,13 €* 		2 202,13 €*

Scénario 4

IRIS PERFORMANCE & SECURITE	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Mise à niveau sécuritaire	16 978,74 €			
IRIS ENTRETIEN & MAINTENANCE	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Entretien initial (OPTION)				
<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement des lampes à décharge et leurs appareillages (amorçeur et condensateur) - Nettoyage des luminaires - Contrôle des installations <ul style="list-style-type: none"> • Armoires de commande • Points lumineux - Compte-rendu après intervention 				
Visite périodique				
<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle des installations <ul style="list-style-type: none"> • Armoires de commande • Points lumineux - Compte-rendu après intervention 				2 202,13 €*

Commune de CIRIERES

Contrat de maintenance

MISE A NIVEAU SECURITAIRE

Main d'œuvre SEOLIS		1 727,77 €	
Matériel	Quantité	Coût remplacement € HT	
		P.U.	Total
Horloge astronomique : Poste 13-008, 13-238	2	474,49 €	948,99 €
Boitier Haut de poteau lumipack	0	11,08 €	- €
Boitier de protection minipack	0	26,12 €	- €
Boitier de protection interpack	0	45,25 €	- €
Boitier de protection dynapack	0	33,97 €	- €
Boitier de protection lotipack	0	24,34 €	- €
Interrupteur 100A	0	73,19 €	- €
Différentiel 100mA	0	247,37 €	- €
Différentiel 300mA : Poste 13-224 PL 1104 et 1105	1	104,95 €	104,95 €
Différentiel 30mA	0	86,74 €	- €
RENOVATION DE POSTE EP			
1 départ en aérien : Poste 13-172	1	1 608,12 €	1 608,12 €
1 départ en souterrain : Poste 13-085, 13-205	2	1 720,57 €	3 441,14 €
2 départs en souterrain : Poste 13-224	1	1 841,67 €	1 841,67 €
4 départs en souterrain : Poste 13-007, 13-042, 13-085	3	2 205,00 €	6 615,00 €
Réfection d'une "Terre"	0	522,00 €	- €
Ouverture de chantier (à comptabiliser une fois lors de changement de lanterne)	1	691,11 €	691,11 €
type :			- €
matériel divers	1	0,00 €	0,00 €
Total matériel			15 250,97 €
TOTAL HORS TAXES (main d'œuvre + matériel)			16 978,74 €

Commune de CIRIERES

Contrat de maintenance

IRIS DEPANNAGE	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Astreinte 24h/24h 7J/7J Mise à disposition de Lum'Iris (logiciel de gestion et de maintenance)	200 €	200 €*	200 €*	200 €*
<ul style="list-style-type: none"> - Dépannage niveau 1 - Dépannage niveau 2 - Dépannage niveau 3 	Prix bordereau *			
Dépannage EP	Unité		Prix unitaire HT	
Prestations				
61-2 Niveau 1 - Intervention d'urgences : 4 h 00	LE FORFAIT		386,75 €	
Le forfait comprend :				
Déplacement (mobilisation des engins)	Forfait			
La mise en sécurité du site (mise hors tension de l'installation, mise en place d'un balisage et d'une signalisation adaptée)	Forfait			
Le diagnostic de la panne (hors câble d'alimentation)	Forfait			
Réalisation d'un compte rendu d'intervention intégrant des photos avant et après l'intervention	Forfait			
Nettoyage du site	Forfait			
61-3 Niveau 2 - Intervention de dépannage : 72 h 00	LE FORFAIT		309,40 €	
Le forfait comprend :				
Déplacement (mobilisation des engins)	Forfait			
Le diagnostic de la panne	Forfait			
Réalisation d'un compte rendu d'intervention intégrant des photos avant et après l'intervention	Forfait			
Nettoyage du site et des équipements	Forfait			
61-4 Niveau 3 - Intervention programmée < 7 jours	LE FORFAIT		193,38 €	
Le forfait comprend :				
Déplacement (mobilisation des engins)	Forfait			
Mise en chantier	Forfait			
Réalisation d'un compte rendu d'intervention intégrant des photos avant et après l'intervention	Forfait			
Nettoyage du site et des équipements	Forfait			

Commune de CIRIERES

Contrat de maintenance

Bordereaux de prix des prestations :

Dépannage EP	Unité		Prix unitaire HT
Prestations			
70 Prestation (Hors fourniture)			
70-11 Remplacement d'un ballast	Forfait		33,57 €
70-21 Remplacement ou pose d'un boitiers de protection - Haut de poteau	Forfait		43,23 €
70-22 Remplacement ou pose d'un boitiers de protection - Bas de poteau	Forfait		30,84 €
70-3 Remplacement d'un porte fusible	Forfait		30,84 €
70-3 Remplacement d'un disjoncteur	Forfait		30,84 €
70-431 Remplacement d'une lampe Vapeur de Sodium (y compris pose et fourniture condensateur et amorceur)	Forfait		34,94 €
70-441 Remplacement d'une lampe Iodure métallique	Forfait		34,94 €
70-5 Remplacement d'une lanterne sur un mât existant	Forfait		111,57 €
70-6 Remplacement lanterne avec crosse sur support béton	Forfait		124,12 €
70-7 Pose d'une protection différentielle	Forfait		99,02 €
70-8 Reprise du conducteur de terre dans un mat	Forfait		36,26 €
70-9 Amélioration ou confection d'une prise de terre dans un mât	Forfait		126,91 €
70-10 Pose et dépose d'un mat (<= 6 m) sans remplacement du massif	Forfait		278,93 €
70-11 Pose et dépose d'un mat (> 6 m) sans remplacement du massif	Forfait		362,61 €
70-12 Pose et dépose d'un mat (<= 6 m) avec remplacement du massif	Forfait		500,68 €
70-13 Pose et dépose d'un mat (> 6 m) avec remplacement du massif	Forfait		787,98 €
70-15 Nettoyage d'un point lumineux	Forfait		29,99 €

Commune de CIRIERES

Contrat de maintenance

Bordereaux de prix des prestations :

Dépannage EP		Unité	Prix unitaire HT
Prestations			
80	Fourniture		
80-1	SEMELLE PEPLIC 200X200	L'UNITE	21,40 €
80-2	SEMELLE PÉPLIC 300X300	L'UNITE	35,90 €
80-3	ADAPTATEUR MASSIF 300X300 POUR SEMELLE 200X200	L'UNITE	117,36 €
80-4	KAPTIGE DIAM 14	L'UNITE	5,38 €
80-5	KAPTIGE DIAM 18	L'UNITE	5,52 €
80-6	KAPTIGE DIAM 24	L'UNITE	6,77 €
80-7	LAMPE SHP 70W TUBE E27	L'UNITE	6,84 €
80-8	LAMPE SHP 70W OVOÏDE + AMORC	L'UNITE	6,84 €
80-9	LAMPE SHP 100W OVOÏDE E40	L'UNITE	6,84 €
80-10	LAMPE SHP 100W TUBE E40	L'UNITE	6,84 €
80-11	LAMPE SHP 150W TUBE E40	L'UNITE	7,32 €
80-12	LAMPE SHP 150W OVOÏDE E40	L'UNITE	7,32 €
80-13	LAMPE SHP 250W TUBE E40	L'UNITE	9,80 €
80-14	LAMPE IODURE MÉTALLIQUE 35W G12	L'UNITE	23,33 €
80-15	LAMPE IODURE MÉTALLIQUE 70W G12	L'UNITE	23,33 €
80-16	LAMPE IODURE MÉTALLIQUE 70W TUBE E27	L'UNITE	35,62 €
80-17	LAMPE IODURE MÉTALLIQUE 100W TUBE E40	L'UNITE	38,66 €
80-18	LAMPE IODURE MÉTALLIQUE 250W TUBE E40	L'UNITE	59,37 €
80-19	LAMPE IODURE MÉTALLIQUE 400W TUBE E40	L'UNITE	60,75 €
80-20	LAMPE COSMOWHITE 45W PGZ12	L'UNITE	62,96 €
80-21	LAMPE COSMOWHITE 60W PGZ12	L'UNITE	62,96 €
80-22	LAMPE COSMOWHITE 90W PGZ12	L'UNITE	62,96 €
80-24	BALLAST FERRO SHP & IM 70W	L'UNITE	15,33 €
80-25	BALLAST FERRO SHP & IM 100W	L'UNITE	17,26 €
80-26	BALLAST FERRO SHP & IM 150W	L'UNITE	19,54 €
80-27	BALLAST FERRO SHP & IM 400W	L'UNITE	44,40 €

Commune de CIRIERES

Contrat de maintenance

Bordereaux de prix des prestations :

Dépannage EP		Unité	Prix unitaire HT
Prestations			
80-28	CONDENSATEUR 12µF - 2350V	L'UNITE	3,53 €
80-29	CONDENSATEUR 18µF - 230V	L'UNITE	4,69 €
80-30	CONDENSATEUR 25µF - 230V	L'UNITE	4,00 €
80-31	CONDENSATEUR 32µF - 230V	L'UNITE	5,80 €
80-32	CONDENSATEUR 45µF - 230V	L'UNITE	8,15 €
80-33	AMORCEUR SHP&IM 70/400W PARALLÈLE	L'UNITE	27,48 €
80-34	AMORCEUR SHP&IM 70/400W SERIE	L'UNITE	6,49 €
80-35	AMORCEUR SHP&IM 70/400W SERIE	L'UNITE	7,18 €
80-36	CARTOUCHE FUSIBLE 4A 10X38	L'UNITE	0,55 €
80-37	CARTOUCHE FUSIBLE 6A 10X38	L'UNITE	0,55 €
80-38	CARTOUCHE FUSIBLE 6A 8,5X31,5	L'UNITE	0,35 €
80-39	DISJONCTEUR MONO DIFFÉRENTIEL 1P+N 10A 30MA	L'UNITE	63,51 €
80-40	INTER DIFF 2P 25A 30MA AC	L'UNITE	74,56 €
80-41	INTER DIFF 2P 25A 100MA AC	L'UNITE	212,63 €
80-42	INTER/SEC COUP VIS TRI MOD 63A	L'UNITE	86,99 €
80-43	PARAFONDRE MODULAIRE PROTECTION LANTERNE LED	L'UNITE	15,19 €
80-44	BOITIER + PRISE GUIRLANDE + DISJ 30MA (LDXCg-HSC_IDDR-B16-30_T4)	L'UNITE	80,48 €
80-45	BOITIER PROTECTION POUR DISJONCTEUR MODULAIRE	L'UNITE	8,33 €
80-46	PRISE ILLUMINATION 1FN+PC	L'UNITE	21,45 €
80-47	BOITIER AVEC PRISE ILLUMINATION USE AVEC DDA 30MA	L'UNITE	64,45 €
80-48	BOITIER + PLATINE ALIM SHP 100W	L'UNITE	181,95 €
80-49	SYSTÈME ANTIVOL CABLE POUR MAT EP	L'UNITE	10,36 €
80-50	BOITIER FAÇADE 1CC PH+N	L'UNITE	10,03 €
80-51	BORNE BOITIER EP 3X16° GRISE	L'UNITE	4,62 €
80-52	BORNE BOITIER EP 3X16° BLEUE	L'UNITE	4,62 €
80-53	BORNE BOITIER EP 3X16° GRISEVERT/JAUNE	L'UNITE	4,62 €
80-54	BOITIER HAUT DE POTEAU 1CC PH+N	L'UNITE	10,03 €
80-55	COFFRET À ENCASTRER TYPE SOGEXI INTERPACK	L'UNITE	40,95 €
80-56	COFFRET À ENCASTRER TYPE SOGEXI MINIPACK diam 70	L'UNITE	23,63 €
80-57	COFFRET À ENCASTRER TYPE SOGEXI DYNAPACK diam 84	L'UNITE	30,74 €
80-58	COFFRET À ENCASTRER TYPE SOGEXI LOTIPAK diam 65	L'UNITE	22,01 €

Commune de CIRIERES

Synthèse

Proposition d'un contrat de maintenance adapté aux besoins de la commune :

- Mise à disposition d'une astreinte 24h/24h et 7J/7J
- Mise à disposition d'un système d'Information Géographique qui permet de suivre son patrimoine
- La commune peut choisir l'option de maintenance préventive et d'entretien en fonction du renouvellement de son Parc
- Les interventions de dépannage sont facturées à l'acte sur la base d'un Bordereau de prix

Commune de CIRIERES

L'équipe en charge du projet

Céline PILLET
Animatrice
Territoriale

Fixe 05 49 77 42 12
Mobile 06 84 83 40 74
cpillet@seolis.net



Samuel PELTIER
Expert
Éclairage Public

Fixe 05 49 08 66 68
Mobile 06 72 76 90 97
speltier@seolis.net



Jérôme LUCET
Conseiller
Collectivités

Fixe 05 49 77 42 03
Mobile 07 62 72 02 96
jlucet@seolis.net



Jérôme BONNIFET
Technicien
Éclairage Public et Mobilités

Fixe 05 49 08 85 12
Mobile 06 59 72 58 05
jbonniffet@seolis.net

